

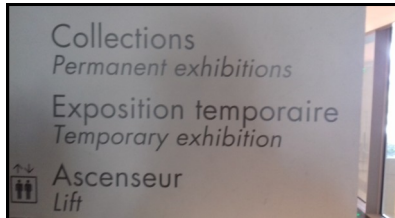


A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : demande de mise en conformité avec la loi de l'affichage du musée de la Romanité de Nîmes.

Lettre recommandée avec accusé de réception, n° 1A 164 925 6742 6



Musée de la Romanité
À l'attention de Monsieur le Directeur,
M. Fabrice Cavillon
16 boulevard des Arènes
30900 Nîmes

Manduel, le 24 juin 2019



Monsieur le Directeur,

Plusieurs de nos adhérents, en visitant le musée de la Romanité de Nîmes, ont constaté que l'affichage hors les œuvres exposées, était en bilingue français-anglais.

Ainsi ont-ils vu inscrit en bilingue français-anglais, les heures de sortie et d'entrée, la sortie, l'avertissement de sortie, les inscriptions dans l'ascenseur, le panneau descriptif de début de la visite, etc. (voir les photos, ci-contre).

Nous avons donc l'impression que votre prédécesseur ne connaissait pas l'article 4 de la loi n°94-665, dite loi Toubon, un article qui dit :

« Lorsque des inscriptions ou annonces ..., apposées ou faites par des personnes morales de droit public ou des personnes privées exerçant une mission de service public font l'objet de traductions, celles-ci sont au moins au nombre de deux. [...] ».

Nous regrettons aussi que le maire de Nîmes, Monsieur Jean-Paul Fournier, n'ait pas rappelé la loi au directeur qui vous a précédé, car M. Fournier avait fait la même faute sur les panneaux descriptifs des monuments de Nîmes, et il a fallu que nous lui fassions un procès au Tribunal administratif de Nîmes en 2015 pour le contraindre à respecter la loi et l'obliger de mettre, ce faisant, une deuxième langue étrangère sur les panneaux objets de notre litige.

Référence de cette affaire : <https://www.francophonie-avenir.com/fr/Info-breves/108-L-Afrav-Mairie-de-Nimes-proces-gagne>

Bien évidemment, nous espérons ne pas en arriver là, car, pour le cas, il vous sera relativement facile de refaire les panneaux pour les mettre en conformité avec la loi.

Vous pourriez même en profiter pour montrer l'ouverture du Musée au respect des langues du monde, en optant pour 3 ou 4 langues étrangères, en prenant soin, bien évidemment, de placer toujours le français en premier et en caractères plus gros que les inscriptions en langues étrangères.

En espérant que vous comprendrez le sens de notre démarche qui s'inscrit dans la lutte du tout-anglais, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Régis Ravat, Président de l'A.FR.AV



Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel
Site sur l'inter-réseau : <http://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : afrav@aliceadsl.fr